4.4.5.2.2.6. Pelouses post-pionnières à *Chloris barbata* des côtes rocheuses et trottoirs massifs et des falaises basaltiques semi-xérophiles

Code Cahiers d'Habitats CBNM : 1.7.1.7

Correspondance TMNHR : 18.291 Formations herbacées des côtes rocheuses basaltiques (Réunion)

Zone de référence : Pointe au Sel, Saint-Leu (X : 321957; Y : 7654047)

Photographie 145 : Pelouse à *Chloris barbata*

Diagnostic structural

Cette végétation herbacée ouverte prend parfois la physionomie de pelouses savanicoles et est dominée par *Chloris barbata* atteignant 30 cm de hauteur et occupe des superficies moyennant 10 m^2.

Diagnostic écologique

Pelouses adlittorales héliophiles semi-xérophiles des côtes rocheuses, des trottoirs rocheux massifs et des falaises basaltiques semi-xérophiles de la côte «sous le vent» à *Chloris barbata*

N.B : Dans le cadre de ce cahier des habitats littoraux, est décrite la forme littorale de ce groupement qui sera également prise en compte dans sa forme optimale dans le cahier des habitats de l'étage mégatherme semi-xérophile.

Synécologie :

Cette végétation développe toujours en zones ensoleillées sur des substrats sablo-graveleux d'origines diverses (dunes de sables basaltiques, trottoirs alluvionnaires, falaises et côtes rocheuses). Ces pelouses sont tolérantes au sel peuvent s'installer aussi bien en position aérohaline qu'en position oligohaline. Ces pelouses peuvent se rencontrer dans des milieux remaniés aussi bien adlittoral que sur les buttes de sables et de galets stabilisés des cours d'eau non submergés.

Syndynamique :

La dynamique de ces pelouses varie en fonction de sa situation face au gradient d'halophilie :

- ➔ Sur les côtes rocheuses, trottoirs rocheux et falaises : ces végétations s'installent en partie mésohaline, jusqu'en partie aérohaline où elles forment une mosaïque avec les pelouses pionnière halophiles à *Fimbristylis cymosa*. En oligohalin, elle précède l'installation des systèmes savanicoles. En adlittoral, lorsque les terrains sont remaniés, ces pelouses sont les premières à coloniser le substrat.
- ➔ Sur les buttes des sables et de galets des cours d'eau : Ces pelouses profitent de la stabilisation des buttes de sables et de galets remaniés par la dynamique fluviale pour s'y implanter. Elles sont alors considérées comme des pelouses pionnières souvent associés aux pelouses à *Dactyloctenium aegyptium*. Dans ce cas, la dynamique progressive des pelouses est biaisée du fait d'un remaniement régulier dû à la dynamique fluviale des cours d'eau.

Synchorologie :

L'espèce caractéristique du groupement, *Chloris barbata* est cosmopolite, son aire de répartition s'étend à l'échelle mondiale.

Cet habitat très fréquent sur la côte ouest de l'île, peut se développer sur des terrains remaniés de la côte est de l'île sur des localités très ensoleillées.

Diagnostic flore

Cette végétation graminéenne est toujours dominée par *Chloris barbata*. Les relevés comprennent en moyenne 3,9 espèces

Espèce caractéristique du groupement : *Chloris barbata*

Espèce caractéristique de variations : Aucune variation du groupement n'a été observée.

Flore compagne : *Dichanthium annulatum, Fimbristylis cymosa, Trianthema portulacastrum, Dactyloctenium aegyptium, Melinis repens, Mimosa pudica.*

Variation du groupement

Aucune variation du groupement n'a été observée.

Valeur patrimoniale et menaces

Cet habitat est très fréquent sur le pourtour côtier de l'île de La Réunion, se développant préférentiellement sur des zones semi-xérophiles très ensoleillées.

Cet habitat ne présente pas d'intérêt floristique particulier bien qu'il peut parfois accueillir des espèces des groupements indigènes de proximité (cas de *Fimbristylis cymosa* en provenance des pelouses pionnières halophiles à *Fimbristylis cymosa*).

Aucune menace ne semble peser sur ces habitats. L'action de l'Homme, de par les remaniements de terrain semble profiter au développement des pelouses à *Chloris barbata*. Aussi, l'implantation des ces pelouses bien qu'ouverte semble rentrer en concurrence avec les habitats indigènes comme les pelouses halophiles à *Fimbristylis cymosa*. En effet, l'espèce caractéristique du groupement *Chloris barbata* est côte « 2 » selon l'échelle d'invasibilité de LAVERGNE (*en prép.*) qui considère l'espèce comme « un taxon exotique potentiellement envahissant, pouvant se régénérer localement (naturalisé) mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée ».

Cet habitat très commun à La Réunion présente un intérêt patrimonial faible.

Discussion syntaxonomique

Ce groupement ne semble pas avoir été rattaché phytosociologiquement. Il a cependant une réalité numérique et de « terrain ». Le rang de l'association peut se justifier par l'occurrence de groupement à l'échelle du département réunionnais :

Association : ***Chlorietum barbatae*** ass. nov.